

RÉSOLUTION
2021-009

EMBAUCHE – PAYSAGISTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services d'une personne pour combler ses besoins en regard de l'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource travaillera pour un maximum de 25 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de madame Valérie Roussy-Beudet comme employée chargée de l'aménagement paysager aux conditions convenues entre les parties, et ce, à compter du 5 juillet 2021 pour un maximum de 12 semaines.

D'AFFECTER le salaire au poste budgétaire 02-320-00-141.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président